

Objet de la CPI : Dispositif d'égalité des chances et d'accès à la fonction publique, il s'agit d'une préparation aux épreuves écrites et orales ainsi qu'aux épreuves sportives du concours de commissaire de la police nationale à destination d'étudiants ou demandeurs d'emploi titulaires d'un Master 2, et répondant aux critères de ressources et/ou issues de milieu social défavorisé ou quartier prioritaire de la ville. Les élèves sont internes et bénéficient d'un suivi individuel par le personnel encadrant et d'un tutorat des élèves commissaires.

Durée de la CPI : septembre 2018 à février 2019 pour les épreuves écrites
Mars à juin 2019 pour les épreuves orales (pour les admissibles)

Conditions d'accès :

- être titulaire d'un master 2
- être motivé et remplir les conditions d'aptitude au concours
- plafonnement du revenu brut global annuel du candidat et/ou de ses parents à 33.100 euros ou être boursier ou demandeur d'emploi

Nombre de places offertes : 20

Date de retrait des dossiers d'inscription : début février 2018

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 13 juin 2018

Epreuves de sélection : à partir du 27 août 2018. Se composent de tests psychotechniques, épreuves écrites à réponses rapides en culture générale, droit public et droit pénal-procédure pénale, puis entretien d'environ 20mn avec le jury de sélection.

Rentrée de la CPI : 10 septembre 2018

Pour toutes informations complémentaires :

Site internet : <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/Devenir-commissaire/Classe-Preparatoire-Integree-commissaire>

Adresse mail : ensp-cpi@interieur.gouv.fr

Téléphone: 01.64.69.36.29 ou 01.64.69.36.13